bes, 1. — Vienne, 1. — Caudrelier, 1. — Godefroy, 1. — Legrand, 1. — Spel, 1. — Debuisne, 1. — 1 bulletin blanc.

Commission des Fêtes publiques

MM. Vaissier, 30 voix.— Debuisne, 24. — Renaux, 19.— D'Halluin, 19.— Vienne, 15 (élus).— Destombes, 15.— Carrette, 5. — Reboux, 5. — Bonne, 4.— Roussel, 3.— Delebois, 2. — Demarquette, 2.— Flipo, 2.— Degand, 2.— Cordonnier. Caudrelier, Delétoile, Leperq, Bonne et Moreau, 1.— 1 bulletin blanc.

Commission du Cimetière

MM. Destombes, 21 voix.— Renaux, 16.—Spel, 15, (élus).— Delebois, 9. — Degremont et Leperq, 8.— Reboux, 5. — Carrette, 3. — Willem, Bonnel et Moreau, 2.

Commission de l'Assainissement

MM. Caudrelier, 31 voix.— Bonne, 30. — Spel, 26.— Ryo, 18.— Legrand, 16 (élus). — Largillière, 15.— Moreau et Carette, 6 — Degand, 4.—Pennel, 4.— Destombes, Bonnel et Saün, 1.

Commission de l'assainissement.

MM. Caudrelier, 31 voix.— Bonne, 30.— Spel, 26. — Ryo. 18. — Legrand, 16 (élus). — Largillière, 15. — Moreau et Carrette. 6 — Degand, 4. — Pennel, 4. — Destombes, Bonnel et Saen, 1.

Commission de l'Hygiène

MM. Largillière, 26 voix.— Godefroy et Bonne, 20.— Morean, 19. — Ryo, 15.— Carrette 13 (élus). — Degand. 12. — Bonnel, 8. — Pennel, 7. — Legrand, 4. — Caudrelier 3. — Briet, 3. — Trannoy, Renaux et Destombes, 2. — D'Halluin, Reboux, Béghin, Debuisne, Lacquement, Cordonnier, Legrand et Spel, 1.

Commission des Eaux

MM. Delebois, 16 voix.—Degand et Godefroid, 15. — Cordonnier, 14 (élus). — Ryo et Briet, 1.

Commission du Conditionnement

MM. Bonne, 23 voix. — Delebois, 19. — Demarquette, 18. — Cordonnier et Béghin, 5. — Willem, 4. — Carrette, Caudrelier et Ryo, 3. — Moreau et Debuisne, 2. — Leperq, Bonnel, Vaissier, Vienne, Pennel et D Halluin, 1.

Commission de l'Assistance publique

MM. Bonne, 30 voix. —Vienne, 24. — Delebois, 23 — D'Halluin, 18. — Destombes, 17 (élus).— Degand, 12. — Demarquette, 9. — Saen et Béghin, 5. — Spel, 2. — Reboux, Renaux, Godefroy, Vaissier, Ryo, Delétoile, 1. — Bulletins blancs, 2.

Commission des Ecoles

MM. Largillière et Morean, 21 voix.—Godefroy, 18. — Ryo, 17. — Delebois, 15 (élus). — Lacquement et Degand, 13. — Saen, 7. — Reboux et Caudrelier, 6. — Béghin, 5. — Bonne, 3. — Legrand, 2.

Commission des Marchés

MM. Bonne, 26 voix. — Spel, 23. — Legrand, 19. — Bonnel et Destombes, 18. — Demarquette, 13. — Delebois, 10. — Carette, Flipo, Caudrelier et Béghin, 5. — Trannoy, 4. — Degand, Vaissier et Reboux, 2. — Cordonnier, Saen, Ryo, Deletoile, Leperq et Denanx, 1.

Commission de Musique

MM. Vaissier, 28 voix. — Renaux, 25. — Vienne, 22. — Destombes, 19. — Debuisne, 18. (élus). — Degand, 13. — Lacquement, 8. — Cordonnier, 7. — Saen et Bonnel, 4. — Deletoile et Carrette, 3.— Béghin et Demarquette, 2 — Caudrelier, Leperq, Reboux, Pennel, Delebois et Moreau, 1.

Commission de l'Octroi

MM. Degremont, 27 voix. — Bonne, 24.— Spel et Delebois, 22. — Legrand, 20 (élus).— Reboux, 7. — Pennel et Carrette, 6. — Flipo et Briet, 3. — Vienne, Béghin, Lacquement, Bonnel et Demarquette, 2.— Caudrelier, D'Halluin, Ryo, Godefroy, Vaissier, Deletoile et Renaux, 1.

Commission des Travaux

MM. Moreau, 20.— Pennel - Wattinne, 18. — Bourgois, Renaux et Ryo, 17 (élus). — Degand, 14. — Delebois, 13. — Demarquette, 7. — Cordonnier, 6. — Vienne, Reboux et Briet, 5. — Béghin, Degremont et Carrette, 2.

Commission des Pompes funèbres

MM. Vaissier, 19. — Briet et Carrette, 16. — Renaux, 13. — Bonnel, 19 (élus). — Largillière, 12. — Béghin, 11. — Pennel, 9. — Roussel, 8. — Reboux, Saen, Demarquette et Destombes, 7. — Cordonnier, 6. — Trannoy, 4. — Delebois et Degremont, 3. — Leperq et Bonne, 2. — Degand, D'Halluin, Debuisne et Moreau, 1.

Commission des Pompiers

MM. Delétoile, 26 voix. — Leperq, 21 — Morean, 15. — Bonnel, 14. — Carrette, 11 (élus). — Lacquement, 10. — Bonne, 9. — Flipo, 7. — Cordonnier et Reboux, 6. — Vieune, 5. — Delebois et Debuisne, 3. — Saen, 2. — Vaissier, Renaux Degremont, Trannoy, Destombes, Ryo, Briet et Pennel, 1.

Commission des Promenades

MM. Carrette, 23 voix. — Debuisne, 20. — Destombes, 16. — D'Halluin, 15. — Moreau, 12 (élus). — Degand et Trannoy, 10 — Reboux, 8. — Willem, 7. — Béghin, 6 — Saen et Cordonnier, 3. — Pennel et Bonne, 2 — Briet, Roussel, Caudrelier, Delebois, Delétoile et Spel, 1. — 1 bulletin blanc.

Commission des Tramways

MM. Bonne, 19 voix. — Delebois, 18. — Briet. 17. — Ryo, 15.— Degremont et Demarquette, 11. — Pennel, 9.— Carrette, 7. — Lacquement. 6.— Béghin, 5. — Degand, 4. — Moreau, 3. — Vienne et Villem, 2.— Cordonnier, Largillière, Debuisne et D'halluin, 1.

NORD

NOMINATIONS ECCLÉSIASTIQUES.— M. D'Hérin, curé de Flines-lez-Mortagne, est nommé chanoine titulaire.

Sont nommés vice-doyens : Décanat de Lecelles, M. Ficheux, curé de Nivelles; de Landrecies, M. Baligand, curé de Robersart; de Marchiennes, M. Buzin, curé de Somain; d'Arlenx, M. Richez, curé de Lécluse; d'Orchies, M. Mucherie, d'Aix: d'Haubourdin, M. Wattel, curé de Saintes; de Mons en Pèvèle, M. Lefebvre, curé de Pont-à-Marcq; de Tourcoing N.-D., M. Duez, curé de Bousbecques: d'Hazebrouck, M. Blaevoet, curé d'Hondeghem; de Steenvoorde, M. Despicht, curé d'Eecke; de Merville, M. Boedt, curé d'Estaires.

M. Plet, curé de Villers-en-Cauchies, est nommé à Flines-lez-Mortagne.

M. Fancqueux, curé d'Escarmain, va à Villers-en-Cauchies.

M. Casiron, vicaire au Cateau, est nommé curé d'Escarmain.

— L'INSTRUCTION MILITAIRE DANS LES ÉCOLES. — Les établissements scolaires sont autorisés à exercer en armes, à l'intérieur et à l'extérieur. dans les conditions prevues par le décret du 6 juillet 1882, les enfants dont l'instruction militaire est encore incomplète, ou ceux qui, bien que suffisamment instruits, ne sont pas assez nombreux pour former un bataillon.

— RECENSEMENT DES CHEVAUX, JUMENTS, MULETS ET MULES POUR 1883. — Pour faire suite à sa circulaire du 6 novembre dernier, le préfet du Nord vient d'adresser aux sous-préfets et maires du département la liste rectificative suivante des pays dont les nationaux ont été exemptés de toute requisition militaire par des conventions spéciales, savoir :

Mecklembourg-Schwerin, Villes hanséatiques, Confédération Argentine, Brésil, Costa-Rica, Guatemala, Honduras, Nicaragua, San Salvador, Bolivie, Chili, Colombie, République dominicaine, Equateur, Espagne, Grande-Bretagne, Italie, Paraguay, Pérou, Russie, Iles Sandwich, Suisse et Venezuela.

Toutefois, ces exceptions ne s'appliquent aux nationaux d'aucun de ces pays, propriétaires fonciers ou fermiers en France.

RÉSERVISTES ET TERRITORIAUX. — Seront appelés à une réunion d'instruction :

Au printemps de 1883, une partie des hommes de l'armée territoriale (infanterie, génie, artillerie, trains des équipages appartenant aux classes de 1870 et 1871).

A l'automne de 1883, les réservistes des classes 1874 et 1876, ainsi qu'une partie des hommes de l'arme de la cavalerie des classes de 1870 et 1871, appartenant à l'armée territoriale.

Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

DOUAI. — Nous donnons ci dessous, le rôle complet de la session des assises du Nord, qui s'ouvrira à Douai, lundi prochain ; les affaires de mœurs sont toujours en grand nombre, elles figurent pour près de la moitié des causes inscrites :

Lundi 12. — Joseph Patte, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Hattu.— Désiré Flénlaux, abus de confiance. Défenseur : Mᵉ Hattu — Mardi 13 — Pierre Pieters, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Adam — Léon Dedonder, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Fleury.— Jeanne Paccou, complicité de vol qualifié. Défenseur : Mᵉ Roche — Mercredi 14. — Edouard Laga, vol qualifié. Défenseur : Mᵉ Duhem. — Louis Turpin, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Werquin. — Albert Quéruel, tentative d'assassinat. Défenseur : Mᵉ Testart.—Jeudi 15.— Dhecq, Painvin, Bastin, vols qualifiés. Défenseurs : Mᵉˢ Escoffier, Bertin, Albert Legrand.— Victor Catelain, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Gracq.—Vendredi 16.—Jean Delballe, attentat à la pudeur. — Antoine Brassard, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Lemaire. — Louis Debièvre. tentative d'assassinat. Défenseur : Mᵉ Kremp. — Samedi 17. — Charles Lenglet, faux, defenseur : Me G. Legrand — Remi Guillain, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Poncelet.— Constantin Verbeke, tentative d'assassinat. Défenseur : Mᵉ Plouvier. — Lundi 19 et mardi 20. — Labanhie Scaillierez, vol qualifié. Défenseurs : Mᵉˢ Hattu et Escoffiez. — Mercredi 21.— Albert Leclercq, abus de confiance. — Henri Pipelart, incendie. — Jeudi 22. — Charles Desmedt, attentat à la pudeur. Défenseur : Mᵉ Roche — J.-B. Dervaux, tentative d'assassinat. Défenseur : Mᵉ De Caumont. — Vendredi 23 — Isabille Delvaux, vol qualifié et complicité.— Emilie Liétard, vols qualifiés. Défenseur : Mᵉ Deschodt — Samedi 24. — De Bovère Leger, attentat à la pudeur —Dehertoghe. Senaeve, frères et sœurs, fabrication et émission de fausse monnaie.— J.-B. Brisacque, tentative de meurtre. Défenseur : Mᵉ Lefebvre du Prey.

Nous remarquons que l'importante affaire Labanhie, remise lors de la dernière session, occupera deux audiences, le lundi 19 et le mardi 20; c'est le lendemain que sera appelée l'affaire de l'huissier Leclercq, de Tourcoing.

— *L'affaire Labanhie.* — L'affaire du docteur Labanhie et de la veuve Verdez est inscrite au rôle de la Cour d'assises de Douai pour le lundi 19 et le mardi 20 février.

Le premier jour sera entièrement consacré aux interrogatoires et aux dépositions des témoins.

Le mardi est réservé aux débats qui promettent d'être des plus brillants.

En présence de la foule considérable qui viendra à Douai pour suivre les péripéties de cette cause émouvante, M. le président des assises prend dès maintenant les mesures nécessaires pour éviter tout accident et tout désordre.

Les journaux parisiens et régionaux ont déjà fait retenir, pour leurs rédacteurs, de nombreuses places au banc de la presse.

— *Cour d'appel.* — La Cour a confirmé le jugement du tribunal de commerce de Dunkerque, qui condamnait à 6 mois de prison le nommé Albert Labanhie, frère du médecin lillois, pour fraude à main armée.

GRAVELINES. — On écrit de Gravelines au *Phare de Dunkerque* :

« Dans la nuit du 28 janvier dernier, vers onze heures du soir, le navire *E. Pauline*, capitaine Evrard, faisait route pour Gravelines, lorsqu'il aperçut à une faible distance un canot qui se trouvait en danger.

» Le capitaine Evrard commanda de loffer vers cette frêle embarcation qu'il ne tarda pas à rejoindre. Dans ce canot se trouvaient trois hommes, dont un était mort, c'était le capitaine du *Peace*; les autres étaient deux matelots du même navire.

» Le capitaine Evrard descendit dans le canot au moyen d'une corde et il embarqua à son bord ces deux malheureux qui étaient exténués de fatigues de faim et de soif; on leur prodigua tous les soins que réclamait leur triste état, mais environ deux heures après, l'un d'eux mourut ; on le conserva pendant 48 heures, mais vu le mauvais temps et l'impossibilité de gagner la terre, on lui fit les cérémonies ordinaires et il fut mis à la mer.

» D'après les renseignements donnés par le matelot survivant, ils étaient cinq hommes d'équipage à bord du navire anglais *Peace*, de Goole, par suite du mauvais temps, ce navire sombra dans la nuit du 27 janvier et au moment de sa disparition, quatre hommes sautèrent dans le canot, le cinquième tomba à l'eau où il ne tarda pas à trouver la mort. Le malheureux survivant déclare être resté pendant 20 heures dans le canot, que le capitaine et son camarade sont morts de soif et que le mousse, pour mettre fin aux souffrances qu'il éprouvait, s'est jeté à la mer. »

RAMOUSIES — On annonce la mort de M. l'abbé Deschamps, curé de Ramousies, décédé le 6 février, à l'âge de 38 ans.

AVESNES. — Nous avons annoncé que M. l'abbé Bourlet, curé de Ferrière la Grande, inculpé d'avoir critiqué en chaire les actes du gouvernement, avait été acquitté par le tribunal d'Avesnes.

Les débats ont fait ressortir que l'accusation n'était pas fondée.

On annonce que le procureur d'Avesnes ne se tient pas pour battu et qu'il vient d'interjeter appel.

PAS-DE-CALAIS

AVIS AUX MUSICIENS. — Les jeunes gens de la classe 1882 (musiciens), qui désireraient devancer l'appel ou s'engager dans la musique, trouveront à se placer avantageusement au 73e de ligne, en garnison à Bétbune.

CALAIS. — L'état de Marie Blanquart, dont nous avons annoncée la tentative de suicide, est aussi satisfaisant que possible.

— Des ouvriers sont actuellement occupés à augmenter la hauteur du talus qui domine l'angle Nord Est de la fortification de la citadelle. Ces travaux sont fait afin de pouvoir dominer les travaux de la nouvelle enceinte du côté de la mer.

Les murs de la nouvelle poudrière qu'on construit dans l'enceinte de la citadelle, pour remplacer celle qui se trouve dans le bastion du pont Front-Sud, sortent déjà de terre.

— La police a arrêté hier, au débarquement du paquebot, un individu d'Amiens, accusé de faux en écriture publique.

AUXI-LE CHATEAU. — Un évènement des plus regrettables s'est passé lundi soir, à Haut-Maisnil.

Un peu avant minuit, M. Boldin, cultivateur, avant été appelé par sa sœur, qui se trouvait indisposée, trouva au chevet de celle-ci, une femme aux yeux hagards, aux vêtements et aux cheveux en désordre, et qui, sans articuler un seul mot, lui parut menacer la malade.

Surpris, effrayé même par cette apparition, M. Boldin crut se trouver en présence d'un malfaiteur déguisé en femme, et se mit à crier au secours, à l'assassin.

Ses voisins, les époux Vasseur, cabaretiers, n'étaient pas encore couchés : ils entendirent ces clameurs et accoururent. Malheureusement eux non plus, n'eurent guère de sang froid et au lieu de se dire, qu'après tout, et en supposant même que l'on eût affaire à un malintentionné, ils étaient bien assez nombreux pour n'avoir rien à craind, Vasseur prend l'épouvante à son tour, et saisissant un tisonnier en fer, il en porte un coup si terrible à l'inconnue, qu'il l'étend à ses pieds, avec le crâne brisé et rendant le dernier soupir.

A peu près rassurés alors, ils osent enfin considérer le cadavre et s'aperçoivent que la victime est simplement une pauvre folle, la femme Warin, qu'ils connaissent très bien, seulement vu la contraction de ses traits, le désordre de sa toilette — et la peur qu'ils avaient eue, — ils ne l'avaient pas reconnue jusque-là

La femme Warin habite Quœux, village tout voisin de Haut-Maisnil. Ayant eu ce soir là un grand accès de fièvre chaude, elle avait échappé à son mari, et courait à l'aventure lorsqu'elle était passée devant la maison Boldin, dont elle avait trouvé la porte laissée ouverte, par la négligence de la servante. La folle l'avait poussée à y entrer. On sait le reste, la femme Warin était agée de 46 ans.

Vasseur a été mis en arrestation pour homicide par imprudence.

DOUILLY. — On écrit de cette commune :

« En traversant avant hier, ver 4 heures du soir, le domaine de Margère, près Douilly, canton de Ham, M. Demolliens, receveur des contributions indirectes à Ham, aperçut dans le fossé rempli d'eau qui entoure cette propriété, un cadavre horizontalement couché, à une profondeur de 60 centimètres environ et paraissant n'avoir pas séjourné longtemps dans l'eau.

» La figure n'était nullement tuméfiée ; les regards tournés vers le ciel semblait contempler le soleil radieux qui éclairait ce sombre et dramatique tableau.

» La première impression passée, M. Demolliens et un de ses amis ont aussitôt appelé quelques personnes qui travaillaient près de là et qui, au moyen d'une gaffe, repêchèrent le cadavre qui fût aussitôt reconnu par les assistants.

» Leserre, tel est son nom, traqué par les gendarmes de Ham et de Saint-Simon pour une tentative d'assassinat commise sur M. Legrand, directeur de la sucrerie de M. Martine à Aubigny (Aisne), se voyant sans doute dans l'impossibilité de pouvoir échapper à l'action de la justice, s'était suicidé en se tirant un coup de revolver dans la tête.

» M. le docteur Dodeuil qui passait par là, par hasard, ayant été prévenu, descendit de voiture, et constata que le suicidé avait la tempe droite perforée par une balle.

» La mort avait dû être instantanée et la double précaution de Leserre pour abréger ses jours était bien inutile. »

MORINGHEM. — Dans la nuit du 6 au 7 courant, on a trouvé étendu sans vie, sur un chemin à peu de distance de cette localité, le cadavre d'un vieillard de 74 ans, nommé Pruvost. Ce malheureux qui, depuis plusieurs années, implorait la charité, a été assassiné. Il portait au cou deux blessures profondes qui on dû amener une mort instantanée. Le parquet s'est transporté sur les lieux. L'enquête n'a pas encore abouti.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 FÉVRIER. — Marie Verhelst, ruelle du Ballon, 73. — Théodule Colman, rue de Lorraine, maisons Delattre. — Guillaume Wastyne, rue Bavart, 23 — Albert Tiberghien, boulevard de Strasbourg, 8. — Edouard Jubé, rue Traversière, 12. — Léon Derreumaux, Grande-Rue, cour Flipo, 16. — Clément Vauzeebrouck, rue d'Alma, 137. — Paul Vandenbrouck, rue de Courtrai, 1. — René Delys, rue de l'Hommelet, 61.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 FÉVRIER. — Edmond Dubois, 1 mois, rue de France, 3e. — Louis Cauterman, 14 ans, rue Jean-Bart, cour Vanneste, 2. — Julien Jorion, 9 mois, rue Jean-Bart, 30. — Emile Lesaffre, 8 mois, rue de Rome, maisons Dubar. — Henriette Derbigny, 23 ans, sœur en religion, boulevard de Strasbourg, couvent de la Visitation. — François Cocbeteux, 63 ans, journalier, Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Tourcoing.—NAISSANCES du 8 février. — Marie Delbecque, rue de la Croix-Rouge. — Jules Tiberghien, rue des Catalans. — Marie Paunier, rue de la Latte. — Robert Vermeulen, rue Martine. — Jeanne Morel, rue du Tilleul.

Du 9. — Marie Vandenbrouck, Epinette. — Leonie Vervacke, pont de Neuville. — Suzanne Flipo, rue de la Ferme. — Henriette Leva, rue des Trois-Pierres. — Jeanne Courmant, rue de Gand. — Sophie Deletombe, aux Phalempins. — Edouard Tiberghien, rue Verte.

Décès du 8 février. — Léon Desrumaux, 8 mois, rue des Catalans. — Pierre Dekuyssche, 66 ans, rue de Guisnes. — Louis Cousin, 80 ans, rue Nationale. — Gabrielle Charlier, rue des Anges. — Louis Delahaye, 56 ans, Croix-Rouge. — Marguerite Houset, 5 mois, rue des Carliers. — Marie Choquet, 72 ans, Hôpital-Civil.

Du 9. — Engène Ruquois, 10 mois, rue Nationale.— Louis Joemme, 48 ans, pont de Neuville. — Germaine Leuridant, 16 jours, Fin de la Guerre. — Marie Lefebvre, 2 mois, rue Joire. — François Allin, Croix-Rouge.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 12 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis BERTON, époux de Dame Marie-Thérèse PAUWELS, décédé à Roubaix, le 13 février 1882, dans sa soixante-cinquième année. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 février 1883, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Dame Marie-Agnès PONT, épouse de Monsieur Désiré GERSEM, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1883, à l'âge de 35 ans et 10 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 13 février 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Eugénie-Charlotte GRIMONPREZ, veuve de Monsieur Jean-Baptiste CAVROIS, décédée à Roubaix, le 13 février 1881, dans sa soixante-dix-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 12 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme Monsieur Pierre-François-Joseph MORELLE, époux de Dame Adèle BOURGEOIS, décédé à Roubaix, le 12 janvier 1883, à l'âge de 68 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix, le lundi 12 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Stéphanie DÉMAREZ, épouse de Monsieur Jules SCARCERIEUX, marchand de bois, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1883, dans sa cinquante-et-unième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 12 février 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Aimé FAVRELLE, né à Comines (Belgique), décédé à Roubaix, le 7 janvier 1883, à l'âge de 64 ans. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Madame Norbert LEFEBVRE et sa famille, vous prient d'assister à la Messe Anniversaire, qui sera célébrée pour le repos de l'âme de Monsieur Norbert LEFEBVRE, le lundi 12 février 1883, à 10 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.—Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église de Wattrelos, le lundi 12 février 1883, à 11 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur François-Emile LEZY, décédé à Wattrelos, le 11 janvier 1883, à l'âge de 13 ans et 4 mois. Les Laudes seront chantées à 10 heures 1/2. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

TOURNAI. — Un vol des plus audacieux a été commis hier matin, à 11 heures, à Tournai. Profitant du moment où le concierge de la société de secours mutuels des Enclos St Martin était sorti, deux individus vinrent frapper à la porte ; la concierge alla ouvrir et aussitôt les deux hommes entrèrent dans le corridor et, avant qu'elle eût le temps de les reconnaître, ils s'élaient prestement couvert la figure d'un masque. L'un d'eux la saisit violemment par le poignet pendant que l'autre, tirant un long couteau, menaça de la tuer si elle ne le conduisait pas à la caisse de la société.

La pauvre femme, à moitié morte de peur, conduisit les deux malfaiteurs à l'étage où se trouvent les bureaux ; l'homme au couteau devait connaître la maison, car il alla droit à la porte du bureau, l'ouvrit, et, se dirigeant vers le meuble où l'on dépose d'ordinaire l'argent des sociétaires, en fit sauter le couvercle à l'aide d'un poinçon. Mais l'argent avait été placé la veille à la caisse d'épargne, et il ne restait en caisse que 20 à 25 fr. Le voleur s'en empara ; la malheureuse dut les conduire ensuite dans sa chambre à coucher, où le voleur enleva 125 à 150 fr. Cela fait, ils s'éloignérent promptement en fermant la porte derrière eux. Mme Defrenne a donné le signalement de ces malfaiteurs à la police, qui a ouvert une enquête.

ALOST. — Un affreux accident est arrivé avant hier a Alost. Le garde chargé de fermer la barrière existant à quelques pas de la gare avait accompli sa tâche et le train express de 12 heures 30 entrait à toute vitesse en gare, quand l'enfant du garde, un petit gamin de 6 ans, s'élança vers son père en traversant la voie.

Impossible au machiniste de renverser la vapeur, impossible de serrer les freins !... Impossible également au père de voler au secours du pauvre petit. Le buttoir de la machine frappa l'enfant à la tête et le renversa sur les rails. Les roues des diverses voitures passérent sur le corps de l'imprudente victime.

Inutile de décrire l'état dans lequel le cadavre fut relevé. Cette scène s'est passée sous les yeux du garde-barrière affolé qui, jetant un cri de terreur, tomba à la renverse.

Le corps de la pauvre victime a été transporté dans la maisonnette du garde qui se trouve à deux pas. Qu'on juge de la douleur des malheureux parents perdant dans d'aussi tristes circonstances leur enfant unique.

GAND. — On lit dans le *Courrier de l'Escaut* :

« Lundi comparaissait devant la cour d'appel de Gand, 3e chambre, M. Cesar Matthys, instituteur catholique à Lokeren, prévenu de sévices sur des élèves de son école. Après les plaidoiries de Mᵉ Leger fils, la cour a rendu un quadruple arrêt d'aquittement pour les quatre préventions mises à la charge du sieur Matthys.

» Ce n'est pas le premier acquittement de ce genre que prononce la cour, peu suspecte cependant, de Gand. »

FAITS DIVERS

L'UNION FAIT LA FORCE. — Samedi, à dix heures et demie, le passage du Havre était le théâtre d'une scène tragi-comique. Les élèves du lycée Condorcet traversaient en flânant le court passage. Un monsieur, portant badine et favoris roux, venant en sens inverse, renversa un petit garçon de quatrième.

L'enfant se relève, et, s'adressant à l'homme pressé, lui dit :

« — Vous êtes un méchant !

» — Un méchant, moi ! riposte l'homme aux favoris roux; tiens, voilà! »

Et un gros soufflet retentit.

Un élève de philosophie prend la défense de son jeune condisciple.

»— Vous êtes un lâche ! dit-il à l'agresseur, qui pouvait avoir une trentaine d'années.»

»Nouveau soufflet. Riposte d'un coup de poing par le lycéen.

« — Si vous voulez, ajoute celui-ci, venez chez le proviseur. »

Le brutal fit mine d'acquiescer à cette proposition et on se mit en route. Chemin faisant, il réfléchit et cherche à s'évader.

Alors, c'est une mêlée des plus comiques; une trentaine de lycéens de toutes classes ont accompagné avec des huées, sur l'air des lampions, l'homme à la badine.

Il a dû prendre une voiture pour échapper au mauvais parti que lui auraient certainement infligé les élèves du lycée Condorcet.

LES VAGABONDS EN ALLEMAGNE. — Il y a en Allemagne *deux cents mille* vagabonds. Ce chiffre seul laisse à penser ce qu'il se commet annuellement de vols et d'assassinats dans le royaume. On évalue à cent millions de marcs, chiffre un peu exagéré peut-être, la proie annuelle des tire-laine, coupe-bourse et coupe-jarrets.

Ce qui paraît à peu près certain, c'est que la loi qui s'applique à ce vilain monde est trop douce, et que le juré allemand est sensible ; il acquitte trop souvent des gens qui ne sont dignes d'aucune pitié. On a bien organisé dans toute l'Allemagne des sociétés contre la mendicité dans les maisons (Vereine gegen den Haussbettel), sociétés qui manquent en France.

Quand on se promène dans les rues, à Berlin ou à Cologne, on peut voir, à droite ou à gauche de certaines maisons, de petites plaques de porcelaine indiquant que le propriétaire ou le locataire est membre d'une des sociétés susdites.

Mais il paraît que ces sociétaires eux-mêmes ont le cœur trop tendre et donnent tout de même aux quémandeurs; de sorte qu'il y a dans l'empire d'Allemagne quantité de vauriens gagnant, à rien faire, trois ou quatre fois la journée d'un ouvrier. C'est contre ces gens-là qu'il s'agit maintenant de sévir.

TRIBUNAUX

POLICE CORRECTIONNELLE

Le petit vicomte de Cadignan

Encore un ! Joli nom, jolie fortune, avec cela, un château à tourelles, un château authentique, quoiqu'en Gascogne, le petit vicomte Edgar Dupleix de Cadignan avait tout pour faire une bonne figure dans le monde. Et c'est devant la neuvième chambre que nous le retrouvons.

C'est l'histoire banale des fils de famille : le petit vicomte est venu à Paris, il a voulu vivre de la grande vie et, l'escarcelle paternelle s'ouvrant trop parcimonieuse, il est tombé dans les mains des usuriers, des faiseurs, des entrepreneurs de mariages, des bijoutiers marrons et autres industriels qui ont la spécialité d'exploiter les jeunes messieurs de bonne maison.

Un sieur Maigron, ancien maître d'hôtel, commença par faire acheter au vicomte de Cadignau, une scierie de bois du Nord, un dépôt d'huitres et un yacht, la *Marie-Jeanne*, du port de Saint Vaast-la-Hougue. Le tout devait être exploité en commun: dépôt d'huîtres, scierie et yacht furent mis en Société, au capital de 750,000 fr. Le vicomte de Cadignan apportait 500,000 fr. qu'il devait verser en argent; le sieur Maigron s'allouait 250,000 fr. d'actions, représentant son apport à lui, apport aussi insaisissable que les brouillards du port de Saint-Vaast.

Autre épisode. Un M. de Gilly fit acheter au petit vicomte 730 chapeaux de feutre, 42 tapis et 100 boîtes de poudre de riz éventée, le tout pour la somme fabuleuse de 15,000 francs. Le petit vicomte, qui du reste n'avait pas payé comptant, revendit cet assortiment de rossignols pour un peu plus de 2,000 francs. On voit qu'il faisait bien les affaires.

Aux entrepreneurs de mariages, maintenant. Le cabinet Burdiat et Cie, rue Réaumur, daigna se préoccuper du jouvenceau, et le chef de cette maison de discrétion et de célérité lui faisant ses offres de service dans cette lettre brève et sans détours.

« Monsieur le vicomte,

» J'ai deux propositions à vous faire qui, je l'espère, satisferont l'une ou l'autre votre désir.

» 1° Demoiselle 21 ans, berrichonne, riche propriétaire, possédant 500,000 fr. en terres et 100,000 fr. d'argent, famille bourgeoise ;

» Demoiselle 54 ans, ancienne courtisane, Parisienne, fortune 4 millions, reconnaîtrait un apport à son futur, désire un titre.

» Veuillez me répondre par retour du courrier, et dans l'affirmative, veuillez remplir nos conditions, afin que nous fassions immédiatement le nécessaire.

» Dans cette attente, veuillez agréer nos civilités empressées,

» (*Signé*) : BURDIAT et Cie.

» *P. S.* — Une autre demoiselle de 21 ans, 800,000 fr. de dot et 1 million à revenir, ferait-elle mieux votre affaire ; petite noblesse du faubourg Saint-Germain ? »

Je passe maintenant sur la gent des Lévy, Samuel, Raphaël, Tranck, Klein et autres remueurs de millions, qui apportèrent au petit vicomte de Cadignan des affaires de mines superbes, des Sociétés de navigation mirifiques ou des bijoux avariés. Pour compléter la galerie, un courtier n'hésitait pas à assurer pour 500,000 francs le petit appartement que le vicomte de Cadignan avait loué rue de Naples et qui ne renfermait pas le moindre meuble.

Bref, de mauvaises affaires en mauvaises affaires, endetté, roulé par les usuriers, traqué de toutes parts, le vicomte de Cadignan finit par prendre le chemin de la Belgique, à la suite d'une plainte de ce M. de Gilly, qui lui avait vendu 730 chapeaux et 42 tapis, et qui est venu affirmer à l'audience que le jeune homme avait surpris sa confiance en promettant de le payer sur ses châteaux de la Gascogne.

De Gilly englobait même dans sa plainte au Parquet un sieur Wittamer et la femme Raymond, qui se seraient associés au vicomte de Cadignan pour exploiter sa crédulité ; et il écrivait au procureur de la République :

« Monsieur le Procureur,

» J'ai déposé en votre parquet, le 25 avril 1882, une plainte en escroquerie contre une bande organisée, qui m'a escroqué 15,000 francs.

» Ma plainte est sérieuse ; elle est fondée, et il faut que cette bande d'escrocs de nations diverses comparaisse devant votre justice.

» L'Italien Sarsali, le Belge Wittamer et, brochant par là-dessus, un sieur Maigran, une jolie femme et un vicomte Dupleix de Cadignan, soi-disant fils de prenx, sont la partie active de cette bande.

» Le vicomte Dupleix de Cadignan, dont le nom de ses pères va se trouver légèrement écorné par le choc de ses escroqueries, bien que pourvu d'un conseil judiciaire, passait, le 25 novembre dernier, un contrat d'association, etc., etc. »

Dans un autre lettre, M. de Gilly, qui a rempli le dossier de sa prose, donnait au parquet une consultation de droit nobiliaire :

« Pour que les fils aient le droit à un titre du vivant de leur père, il faut que ce droit soit spécifié dans le brevet, et je vous ferai remarquer que l'appellation du titre de vicomte n'est pas une conséquence du titre de comte, attendu que vicomte est un titre réel et souvent plus recherché que celui de comte, par la raison que l'Empereur Napoléon avait fait des ducs, des comtes et des barons par milliers, et qu'il ne fit jamais de vicomtes ni de marquis.

» La noblesse de Cadignan est une noblesse récente ; ils se nommaient au milieu du dix septième siècle, Dupleix, qui me paraît un nom des plus roturiers.

» Dans ce procès, qui remonte à huit mois, la modération du Parquet me paraît *biblique*... »

La 9e Chambre a vu défiler devant elle toutes les victimes plus ou moins intéressantes du vicomte de Cadignan.

Mᵉ Charles Lachaud, qui assistait le jeune gentilhomme gascon, n'a pas manqué de faire ressortir, à chaque déposition, à quels prix insensés on lui avait vendu ce qu'il était accusé de n'avoir pas payé, et M. le président Breton a relevé vertement tous les entrepreneurs d'affaires véreuses qui venaient se poser en victimes devant la justice.

Après un long délibéré, le Tribunal condamne le vicomte de Cadignan à six mois de prison en admettant en sa faveur des circonstances atténuantes, à cause de sa jeunesse et de son inexpérience des affaires.

Wittamer et la femme Raymond sont condamnés à quinze mois de prison par défaut.

CONFÉRENCES ET RETRAITE

Du T. R. P. Monsabré, à Notre-Dame de Paris, seule publication périodique *in extenso* autorisée dans le supplément hebdomadaire de l'*Année Dominicaine*. — Neuf livraisons. — 25 cent. la livraison.

Prix de l'abonnement aux neuf livraisons : Paris et Départements, 1 fr. 50 ; Union Postale, 1 fr. 80.

Envoyer mandat ou timbres-poste à M. le secrétaire de rédaction, bureaux de l'*Année Dominicaine*, 19, rue du Cherche-Midi, Paris.

Les Conférences du R. P. Monsabré auront cette année pour sujet : La grâce de Jésus-Christ dans les Sacrements :

1° La nature des Sacrements ; L'harmonie des Sacrements ; 3. Les Caractères sacramentels ; 4° Le Baptême ; 5° Le Baptisé ; 6° La Confirmation.

Après avoir exposé dans ses Conférences la grandeur et la dignité du Chrétien, l'orateur prendra pour sujet de ses instructions de Retraite le Chrétien pratique.

La série des Conférences et des Sermons de retraite formera un ensemble de douze discours complets.

Tout abonné de cette année qui en fera la demande recevra, à titre de prime, au prix de un franc, la série des neuf livraisons des Conférences et Retraite du Carême 1882, sur le Gouvernement de Jésus Christ et nos Devoirs envers l'Eglise.

C'est donc vingt-quatre discours complets du T. R. P. Monsabré qui sont mis à la portée de tout le monde pour la somme de deux francs cinquante.

— UNE BONNE RECOMMANDATION. — Il est reconnu aujourd'hui que les névralgies, les migraines et les maux de dents sont guéris instantanément par la nervine Fourlon ; il suffit de faire plusieurs fortes inspirations par les narines pour guérir la névralgie et la migraine ou de mettre un bourdonnet d'ouate imbibé de nervine dans la carie pour guérir les maux de dents. Dans tous les cas la guérison est assurée en moins de 5 minutes. Nous recommandons donc aux personnes qui souffrent de ces maladies de faire usage de la nervine Fourlon, nous sommes sûrs qu'ils l'emploieront avec succès. Dépôt à Paris, 21, rue Rochechouart et à Roubaix chez M. Couvreur-Coille, pharmacien, 20, rue Neuve et dans les bonnes pharmacies. 20142

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(Service télégraphique particulier)

M. Gladstone

Londres, 10 février.

M. Gladstone n'assistera pas, le 15 février, à l'ouverture du Parlement.

On assure qu'il restera à Cannes jusqu'à ce que sa santé soit entièrement rétablie.

Le cardinal Mac Cabe

Dublin, 10 février.

La santé du cardinal Mac-Cabe inspire de vives inquiétudes.

Le serment en Angleterre

Londres, 10 février

Le *Daily-News* dit que le gouvernement présentera à la Chambre des Communes, un projet autorisant les députés à remplacer la formule du serment par l'affirmation.

Le traité anglo-malgache

Londres, 10 février.

Le traité entre l'Angleterre et Madagascar, est actuellement soumis à la révision.

SÉNAT

(Service télégraphique particulier)

Séance du samedi 10 février 1883.

PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER

La séance est ouverte à 3 heures.

Les lois d'exception

M. ALLOU, rapporteur de la commission des lois d'exception, déclare qu'en présence des projets soumis à la commission, il ne s'oppose pas au passage à la discussion des articles du projet de lois d'exception.

M. DE LAREINTY dit que la commission manque au mandat qu'on lui a confié.

M. ALLOU déclare que la commission repousse absolument l'amendement Marcel Barthe.

La commission réserve son opinion sur l'amendement de M. Waddington (Vive agitation à droite.)

En resumé, la commission croit convenable de ne pas s'opposer à la discussion des amendements.

M. CHALLEMEL-LACOUR combat les conclusions du rapport.

BULLETIN DU COMMERCE

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Cᵉ, du Havre représentés à Roubaix, par M. Buiteau-Grymonprez

Havre, 10 février.

Ventes 1,100 b. Marché ferme.

Liverpool, 10 février.

Ventes 8,000 b. Marché calme.

New-York, 10 février.

New York, 10 1/4.
Recettes 36,000 b
New Orléans low middling 73 1/2.
Savanah » » »» »/».

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 10 février 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 9 février

févr	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.27	10.39	10.52	10.66	10.80	10.93	11.04	10.68

Ventes du jour : 157.000 balles. Marché raide.

Recettes du jour : 36,000 balles contre 18,000 en 1882 et 28,000 en 1881.

Total de la semaine : 164,000 balles contre 86,000 en 1882 et 132,000 en 1881.

Saindoux

févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.	oct.
11.39	11 44	11.54	11.61	11.63	11.65	11.67	11.64	11.64

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
0 0/0	72	71 1/2	71 1/2	70	68 1/2	00	00	00

Froment

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août
[illegible]	[illegible]	120	121 1/4	123 1/4	124 1/4	122	

Roubaix, le 10 février 1883.

PARIS, 10 février. — *Huile de Colza* 10 k. fût comp. esc. 1 0/0 : courant 109 .. ; mars 115 25; 4 de mai 100 25; 4 derniers 83 25. — *Huile de lin* : courant 57 75; mars 58 50; 4 de mai 60 25; 4 derniers 63 50. — *Spiritueux* 1re q. l'h. 80° fût c. esc. 10 k. : courant 49 75; mars 50 75; 4 de mai 52 50; 4 derniers 51 50 . . — *Sucres bruts 88°* : disp. 50 50 a 50 75. — *Sucres blancs n° 3* : courant 58 50; mars 59 .. ; mars-avril 59 30; 4 de mai 60 60. — *Sucres raffinés* : 104 .. a 105 ... — *Farines 9 marques* : courant 59 75 ; mars 59 80; 4 de mars 60 .. ; 4 de mai 60 75 — *Marque Corbeil* : 61 ... — *Blés* : courant 26 40; mars 26 60; 4 de mars 27 . ; 4 de mai 28 ... — *Seigles* : courant 15 75; mars 16 25; 4 de mars 16 75; 4 de mai 17 50.

LILLE. 10 fév. — Sucre Indien 88 degrés cours offi- 49 50. Id. nᵒˢ 7 à 9 .. . Id. en pains 6 k. n° 1, 110 .. Sucre numéro 3 .. .. Id. Indigène n° 3 .. .. 3/6 betteraves disponibles 49 ... Id. courant .. .. Id. Grains disponibles .. .. Id. fin 1re qual. dispon. 48 50 Id. fin 1re qual. courant .. .. Id. mélasse disponible .. .. d. à livrer premier .. .. Id. 4 janvier .. .. Id. 4 d'été .. .. Id. 4 derniers .. .. Id. prochain .. ..

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre		Grains l'hectolitre		Tourteaux les 100 kil.	
Colza	82 .. à	.. ..	20 .. à 26	..	17 50 à	18 50
— épuré p. q.	98 ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Œilliette b. goût.	.. ..	.. ..	28 ..	30 ..	.. ..	.. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..	.. ..
Cameline	60 ..	.. ..	16 ..	17 ..	17 ..	18 ..
Chanvre	.. ..	.. ..	15 ..	16 ..	15 ..	16 ..
Lin du pays	56 25	.. ..	20 ..	21 50	25 ..	.. ..
Lin étranger	55 ..	.. ..	20 ..	21 ..	21 ..	23 50

Cours du 10 février

Huile de colza	.. .. à .. ..
Huile épurée pour quinquet	.. ..
Lin du pays	.. ..
Lin étranger	55 .. .. ..
Caméline	.. ..
Chanvre	.. ..

ANVERS, 9 fév. — Froments fermes, prix en hausse.

Seigles calmes, tendance faible.

Avis de réception

L'expéditeur d'une lettre chargée peut, au moment du dépôt, demander un avis de réception de sa lettre, moyennant un droit fixe de 10 centimes.

THÉATRE DE ROUBAIX. — Dimanche 11 février, à 6 heures 1/2 : *L'Abime*, grand drame en 11 tableaux par M. Charles Dickens, auteur anglais.— *Les Mousquetaires au Couvent*, opéra-comique en 3 actes.

Lundi 12 février, à 7 heures. — Au bénéfice de M. Gaillard, baryton.— *La Fille du Tambour-major*, opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux. — *Le Truc d'Arthur*, comédie en 3 actes.

Mardi 13 février : *Faust*, par la troupe de Tournai

GRAND THÉATRE DE LILLE. — Dimanche 11 février, à 6 heures : *La Sœur de Jocrisse*, vaudeville en un acte. — *Le Voyage en Chine*, opéra-comique en 3 actes. — *Le Truc d'Arthur*, comédie nouvelle en 3 actes.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ.
50 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier, étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge; sans sels d'opium, tels que *morphine* ou *codéine*, on les donnera *sans crainte* aux enfants atteints de toux ou de coqueluche. Dépôts dans les Pharmacies. 20017

Un malheureux porteur de journaux, atteint d'un asthme violent, allait être obligé d'abandonner la modeste position qui assurait son pain et celui de sa famille, lorsqu'il vit, par hasard, un journal qui parlait de l'emploi des cigarettes au cannabis indica de Grimault contre cette affection. Il en fit usage et s'en trouva si bien que, dans son bonheur, il écrit que, sans elles, la vie lui serait impossible. 20143

FER BRAVAIS
QUARANTE GOUTTES POUR PRÉPARER INSTANTANÉMENT L'EAU FERRÉE
Dépôt dans la plupart des pharmacies.

AVIS La Brochure sur *l'Anémie et son traitement* est envoyée *franco* à toute personne qui en fait la demande, rue St-Lazare, 40, PARIS

MONITEUR de la RENTE
11, Place de la Bourse, Paris
Nous conseillons à tout acheteur ou porteur d'actions et d'obligations de s'abonner à ce journal financier sérieux et impartial formant des journaux politiques. Cours de la Bourse et tous les tirages. Env. 50 c. en timbres
50 centimes PAR AN Pour 52 Nᵒˢ

Le Propriétaire-Gérant, Alfred REBOUX
Imprimerie Alfred REBOUX